

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-Ignon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Meray-Vieilleilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOU, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003724

Rapport n°7.2 - Construction d'une salle d'escalade

Construction d'une salle d'escalade

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021	Montant prévu au BP 2017 : 200 000 €
« Aménagement salle d'escalade »	Montant de l'opération : 1 660 000 €

Résumé :

Une première délibération du 23 février 2017 présentait le principe de la prise de compétence en matière de différents équipements aquatiques et pour la construction d'une nouvelle salle d'escalade l'Agglomération

Il est proposé de confirmer cette intention et de déclarer d'intérêt communautaire la nouvelle salle d'escalade qui serait réalisée au cœur du pôle sportif Léo Lagrange.

D'une surface de 1 600 m², le bâtiment abritera une structure artificielle d'escalade financée par l'association Entre Temps. L'espace de grimpe représentera 1 000m² et sera homologué en salle de niveau international par la Fédération Française de Montagne et Escalade.

Le coût de la réalisation sera de 1 660 000 € (hors investissement structure d'escalade pris en charge par Entre Temps).

I. Rappel du contexte

Le 23 février dernier, un rapport de présentation globale a été proposé au Conseil de Communauté concernant la problématique des équipements aquatiques sur l'agglomération, ainsi que sur le potentiel de l'activité sportive de plein air pour notre territoire.

Parmi les projets évoqués, celui de la construction d'une nouvelle salle d'escalade porte de nombreux atouts : équipement unique et marquant sur le territoire grand-Est, il s'appuie sur la vitalité d'une association enthousiaste et structurée (Entre-Temps) et pourrait s'inscrire dans une logique de complémentarité avec notre patrimoine naturel extérieur (diverses falaises existantes dans l'Agglomération, vallée du Doubs et de la Loue).

Soutenue par de nombreuses institutions publiques et privées, cette salle d'escalade s'inscrira dans une vraie dynamique au regard de l'orientation sport nature/outdoor de l'Agglomération.

Lors de la première présentation le 23 février 2017 en Conseil de Communauté, il avait été décidé que le site retenu devait être précisé car des éléments d'étude restaient à finaliser : ce point, ainsi que le projet affiné est ai présenté ci-après.

En outre, ce rapport intègre la nécessaire déclaration d'intérêt communautaire qui permettra à l'Agglomération de prendre la compétence opérationnelle sur ce projet et de piloter ainsi sa mise en œuvre.

II. Présentation du Projet

A/ Le projet de construction

L'opération consiste en la réalisation d'une salle destinée à l'accueil d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE). Les caractéristiques de cette salle permettront son homologation au niveau international selon la classification proposée par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade dans les trois disciplines qui seront olympiques dès les Jeux de Tokyo en 2020 : vitesse, difficulté et bloc.

Les besoins ont été ajustés avec l'association pour répondre à ce cahier des charges.

La Maîtrise d'œuvre assurée en régie par les services de l'Agglomération permettra la construction d'une enveloppe bâtie d'une surface totale de 1600 m² incluant un espace de grimpe de 1 000 m² offrant des voies d'une hauteur maximale de 16m.

Deux espaces différents de grimpe, tempérés à 16° seront identifiés : un espace de compétition et un espace d'animation et d'initiation. Ce dernier espace sera également adapté à la pratique des personnes en situation de handicap.

Les locaux offriront des surfaces administratives (bureaux et salle de réunion) pour les deux associations utilisatrices : l'Association Entre Temps et le Club Alpin Français. Ces deux clubs sont pour l'instant locataires, pour le CAF d'un siège social en Centre Ville de Besançon et pour Entre Temps d'une coque industrielle à Planoise aménagée en salle d'escalade.

Le projet prévoit enfin la réalisation de vestiaires, salle de convivialité/accueil et locaux techniques (stockage et entretien du matériel, chaufferie...).

Délibération du Conseil de Communauté du lundi 26 juin 2017

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

B/ La localisation

La construction de cet équipement est prévue à Besançon, avenue Léo Lagrange, au cœur du pôle sportif de Montrapon. L'accès est en effet relativement aisé de tout point de l'Agglomération, desservi par la nouvelle ligne de Transport en site propre. Ce positionnement à proximité directe des installations accueillant le haut niveau permet d'envisager une véritable synergie entre l'ensemble de ces équipements dans une dynamique événementielle. Les établissements scolaires proches pourront bénéficier de cette nouvelle installation et des projets seront conduits par l'association Entre Temps avec le quartier de Montrapon.

Le projet prévoit l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier d'une partie de parcelle ayant servi d'assiette à l'emprise du TCSP et à un parking de proximité pour les commerces. L'emprise nécessaire serait d'environ 2 000 m² au stade de l'étude de faisabilité.

Le projet pourra bénéficier du parking du stade Léo Lagrange, contigu.

La Ville de Besançon envisage la déconstruction des vestiaires de l'ancien terrain annexe 2 transformé en parking.



C/ Budget et plan de financement

Le coût de la réalisation de la salle d'escalade est évalué à 1 660 000 € toutes dépenses confondues. Les crédits seront inscrits au PPIF de l'Agglomération.

A ce montant, il conviendra de prévoir le coût d'acquisition de l'emprise nécessaire sur la parcelle propriété de l'EPF, coût évalué au stade de l'étude de faisabilité à 260 000 €.

L'équipement sera mis à disposition de l'association Entre Temps, qui financera pour sa part la SAE, le matériel de maintenance et tout le mobilier de la salle pour un montant évalué à 500 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

- Centre National pour le Développement du Sport	210 000 €
- Région Bourgogne Franche Comté	415 000 €
- Etat	270 000 €
- Département du Doubs	185 000 €
- Grand Besançon	303 333 €
Total HT :	1 383 333 €
TVA à la charge du Grand Besançon	276 667 €
Total TTC	1 660 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Délibération du Conseil de Communauté du lundi 26 juin 2017

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

D/ Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une livraison de l'équipement en mai 2019 sur la base du phasage suivant :

Septembre 2017 à mars 2018 : Phase conception

Avril à juin 2018 : Consultation marchés travaux et notification des marchés

Juin 2018 à mars 2019 : Réalisation des travaux (y compris la préparation de chantier)

Mars 2019 : mise à disposition de l'équipement à l'association « Entre Temps Escalade »

Mars à mai 2019 : Montage des murs d'escalade (association « Entre Temps Escalade »)

E/ Modalités de mise à disposition

Par voie de convention, il sera prévu une mise à disposition de l'équipement au bénéfice des deux clubs utilisateurs : Entre Temps et Club Alpin Français qui assumeront l'entretien et le fonctionnement de cet équipement.

Déclaration d'intérêt communautaire

Au regard des critères de l'intérêt communautaire, il est proposé que l'Agglomération prenne la compétence et la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle salle d'escalade.

Cette position s'inscrit bien dans la définition de l'intérêt communautaire de la compétence facultative : « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire » délimité par délibération du 06/09/2002 et confirmé lors de la modification des statuts de la CAGB en 2005.

Pour rappel, par ces délibérations, la CAGB a cadré son intervention de la façon suivante :

- prise de maître d'ouvrage au cas par cas pour les projets d'équipements nouveaux ou à reconstruire de rayonnement d'agglomération en prenant en compte le caractère innovant de l'équipement, son accessibilité à tous, et sa dimension pédagogique quand cela est possible ;
- soutien éventuel au cas par cas via fonds de concours des projets d'équipements à vocation intercommunal (de secteur), à caractère unique sur le secteur, à la maîtrise d'ouvrage et/ou financement intercommunal (au cas par cas) accessible à tous, avec une dimension pédagogique quand cela est possible.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **déclare d'intérêt communautaire la réalisation d'une salle d'escalade,**
- **valide le principe du projet, sa localisation, son coût et financement,**
- **autorise le Président ou son représentant à lancer les consultations et signer les marchés de travaux correspondants, solliciter les financements auprès des différents partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement et auprès d'autres partenaires potentiels et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Reçu le - 4 JUL. 2017



Contrôle de légalité